

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,
ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°1066

Le vendredi 28 février 2020 correspondant au 4 *rajab* 1441 de l'Hégire

Allah fait grâce à Ses esclaves, rien ne Lui est obligatoire

***Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçoulil-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons sa bonne guidée, nous demandons Son pardon, nous demandons qu'Il nous guide, nous demandons à Allah qu'Il nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, c'est lui le bien guidé, et celui qu'Il égare, tu ne trouveras personne pour le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, que Lui seul n'a pas d'associé, Il n'a pas de semblable, Il n'a pas d'équivalent, quoi que tu imagines en ton esprit, Allah en est différent. Celui qui qualifie Allah par un des sens des humains, il est certes devenu mécréant.

Je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre guide, la cause de notre joie, Mouhammad, est l'esclave de Allah et Son Messager, celui qu'Il a élu, celui qu'Il agrée le plus. Allah l'a envoyé avec la bonne guidée, avec la religion de vérité, en tant que guide annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d'un châtement, appelant à la religion agréée par Allah par Sa volonté,

¹ Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi'iy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

tel un flambeau radieux. *Allah* a guidé grâce à lui la communauté, Il a dévoilé par lui les ténèbres, Il a fait sortir les gens de l'obscurité vers la lumière, que *Allah* le rétribue du meilleur de ce dont Il a rétribué un prophète pour sa communauté.

Ô *Allah* honore et élève davantage en degré notre maître *Mouhammad* ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs et ceux qui les ont suivis correctement, parfaitement jusqu'au Jour dernier.

Après quoi, esclaves de *Allah*, je me recommande ainsi qu'à vous-mêmes de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Adhim*. Craignez donc *Allah* le Seigneur des mondes. *Allah ta^ala* dit dans le *Qur'an* honoré :

﴿ لَا يُسْأَلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْأَلُونَ ﴾ (٢٣)

[*sourat Al-'Anbiya'/23*] (*la vous'alou ^amma yaf^alou wahoum vous'aloun*) ce qui signifie : « **Il n'est pas interrogé à propos de ce qu'Il fait alors qu'eux le seront.** »

Et d'après *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((قَارِبُوا وَسَدِّدُوا وَاَعْلَمُوا أَنَّهُ لَنْ يَنْجُوَ أَحَدٌ مِنْكُمْ بِعَمَلِهِ))

(*qaribou wasaddidou wa^lamou 'annahou lan yanjouwa 'ahadoun minkoum bi^amalih*) ce qui signifie : « **Suivez la voie de juste milieu, soyez droits, et sachez que personne d'entre vous ne sera sauvé grâce à ses œuvres [uniquement].** » Ils lui ont dit : « *Pas même toi, ô Messager de Allah ?* » Il a dit :

((وَلَا أَنَا إِلَّا أَنْ يَتَّعَمَدَنِي اللَّهُ بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَفَضْلٍ))

[rapporté par *Mousslim*] (*wala 'ana 'il-la 'an yataghamadaniya l-Lahou birahmatin minhou wafadl*) ce qui signifie : « **Pas même moi, sauf si Allah me couvre d'une miséricorde et d'une grâce de Sa part.** »

Sachez, chers frères, que la parole des gens de la vérité s'est accordée sur le fait que *Allah*, rien n'est obligatoire pour Lui. *Allah soubhanah* est Celui Qui fait ce qu'Il veut, Il n'a ainsi personne qui Lui ordonne ou qui Lui interdit. Il ordonne à ses créatures ce qu'Il veut et Il interdit ce qu'Il veut, Il fait dans ce qui Lui appartient ce qu'Il veut, Il accorde à Qui Il veut, Il prive qui Il veut. Combien de vertueux qui n'ont pas beaucoup de subsistance, qui sont en proie aux épreuves dévastatrices, et qui restent fermes sur l'obéissance à *Allah*... Et combien de gens corrompus eux-mêmes, qui corrompent sur terre et ne considèrent le droit de personne, qui ne tiennent aucun engagement et ne préservent aucun droit, et qui reçoivent une large subsistance. Ils vivent dans une grande félicité dans le bas monde, ils se sont laissés méprendre par les biens éphémères du bas monde et le *chaytan* les a dupés. Et combien de tyrans se sont attaqués aux gens, ont semé le désastre par leur injustice et leur égarement, et tout cela selon une sagesse que *Allah* sait ! Personne n'a à se rebeller contre *Allah* en voyant pareille chose, tout comme personne n'a

à se rebeller contre *Allah* lorsqu'il voit la souffrance d'enfants ou encore le sacrifice de bêtes dont *Allah* nous a rendu licite de tirer profit de leur viande.

Et encore, *Allah* n'espère aucune récompense et ne craint aucun châtement, Il ne tire aucun profit pour Lui-même grâce à Ses créatures tout comme Il ne repousse par elles aucune nuisance. Tandis que nous, nous pouvons tirer bénéfice ou subir une nuisance en fonction de nos actes. Celui qui obéit à *Allah*, il aura tiré profit pour lui-même. Celui qui aura outrepassé les limites fixées par *Allah*, il aura été injuste envers lui-même et aura mérité le châtement douloureux de *Allah*.

Le *hafidh* *Ibnou ^Açakir*, dans son traité de croyance, a dit : « *Tout bienfait de Sa part est une grâce et tout châtement de Sa part est une justice.* » Le verset et le *hadith* indiquent bien ce sens-là. *Abou Hayyan* dans *Al-Bahrou l-Mouhit* a dit : « *Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il ordonne et interdit à Ses esclaves, alors qu'eux seront interrogés sur leurs œuvres.* » Fin de citation. Les gens seront interrogés, ils rendront des comptes, car ils ont reçu l'ordre d'accomplir ce que *Allah* leur a ordonné de faire. Personne n'a à faire d'objection contre *Allah*, car Il est le Créateur des gens, Il est Celui à Qui ils appartiennent en réalité. Il les rétribue en fonction de ce qu'ils accomplissent et Il n'est pas injuste envers eux. L'injustice, c'est de contrevenir à l'ordre et à l'interdiction de celui qui ordonne et qui interdit. Ou encore, l'injustice c'est d'agir dans la propriété d'autrui sans son autorisation. Or, *Allah* est Celui à Qui appartient la souveraineté qu'Il accorde aux créatures. Il fait dans ce qui Lui appartient ce qu'Il veut. Il est Celui Qui ordonne absolument ce qu'Il veut et Celui Qui interdit absolument ce qu'Il veut. L'injustice n'est pas concevable de Sa part. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَمَا رَبُّكَ بِظَلَمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿٤٦﴾ ﴾

[*sourat Foussilat / 46*] (*wama Rabbouka bidhallamin lil^abid*) ce qui signifie : « **Et ton Seigneur n'est en rien injuste envers les esclaves.** »

Il n'est pas valide de dire : « *Il est obligatoire pour Dieu de faire telle chose* », car cela veut dire qu'Il aurait à suivre les ordres d'autrui. Or, le fait d'avoir à suivre les ordres d'autrui contredit la divinité. Le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a précisé dans son *hadith* ce sens, il a expliqué à la communauté le sens correct qu'il est un devoir d'avoir fermement établi dans le cœur. En effet, il a dit :

((وَاعْلَمُوا أَنَّهُ لَنْ يَنْجُوَ أَحَدٌ مِنْكُمْ بِعَمَلِهِ))

(*wa^lamou ^annahou lan yanjouwa ^ahadoun minkoum bi^amalih*) c'est-à-dire qu'Il n'est pas un devoir pour *Allah* de faire rentrer quiconque parmi vous au Paradis et de lui éviter l'enfer pour ses œuvres, même si ses œuvres étaient des actes d'adoration ayant duré mille ans. Quand bien même il serait la meilleure de Ses créatures, et il s'agit de notre Prophète *Mouhammad salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, tout comme il l'a explicitement dit après que les compagnons lui avaient posé la question. Il avait répondu :

((وَلَا أَنَا إِلَّا أَنْ يَتَّعَمَدَنِي اللَّهُ - أَنْ يَغْمُرَنِي - بِرَحْمَةٍ مِنْهُ وَفَضْلٍ))

(wala 'ana 'il-la 'an yataghamadaniya l-Lahou – 'an yaghmourani– birahmatin minhou wafadl) ce qui signifie : « **Pas même moi, sauf si Allah me couvre d'une miséricorde et d'une grâce de Sa part.** »

Si tel est le cas pour les prophètes, et le Maître de tous les maîtres, que Allah l'honore et l'élève davantage en degré, qu'en est-il pour ceux qui sont d'un degré inférieur au sien ?!

An-Nawawiyy a dit dans le commentaire du Sahih de Mouslim : « La voie des gens de 'Ahlou s-Sounnah est qu'il n'est confirmé par la raison –c'est-à-dire par la raison à elle seule– aucune récompense, ni aucun châtement, ni aucun devoir, ni aucune interdiction, ni aucune autre sorte des choses dont nous sommes responsables dans l'au-delà. Toutes ces choses ne sont confirmées que par la Loi révélée. La voie de 'Ahlou s-Sounnah est qu'il n'est pas un devoir pour Allah ta^ala d'accomplir quoi que ce soit. Le bas monde et l'au-delà Lui appartiennent, Il en fait ce qu'Il veut, Il ordonne ce qu'Il veut et interdit ce qu'Il veut. S'Il châtierait ceux qui sont obéissants et les vertueux dans leur totalité et qu'Il les faisait entrer en enfer, ce serait une justice de Sa part. Et s'Il les honore, leur accorde la récompense et les fait entrer au Paradis, c'est une grâce de Sa part. Et s'Il accordait la félicité aux mécréants et les faisait entrer au Paradis, Il aurait le droit de le faire [et non une obligation pour Lui]. Mais Il nous a annoncé, et Sa nouvelle est vérité, qu'Il ne le fera pas, mais qu'Il pardonnera aux croyants et les fera entrer au Paradis par Sa miséricorde et qu'Il châtiara les mécréants et les fera entrer en enfer par Sa justice. Il y a donc dans ce hadith, une preuve en faveur des gens de la vérité, que ce n'est pas obligatoire pour Allah d'accorder la récompense et le Paradis à quiconque pour ses actes d'obéissance. »

Quant à la parole de Allah dans sourat An-Nahl verset 32 :

﴿ ادْخُلُوا الْجَنَّةَ بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٣٢﴾ ﴾

(oudkhoulou l-jannata bima kountoum ta^maloun) ce qui signifie : « **Entrez au Paradis en rétribution des œuvres que vous avez accomplies** » et Sa parole dans sourat Al-Moursalat verset 43 :

﴿ كُلُوا وَاشْرَبُوا هَنِيئًا بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾ ﴾

(koulou wachrabou hani'an bima kountoum ta^maloun) ce qui signifie : « **Mangez et buvez en ayant le bonheur pour ce que vous avez accompli** » et ce qui est de cet ordre des versets qui indiquent que les œuvres font entrer au Paradis, il n'y a pas de contradiction entre elles et ce hadith honoré. Le sens de ces versets est que l'entrée au Paradis et la félicité au Paradis sont par les œuvres, c'est-à-dire par leur cause. Ceci est une miséricorde et une grâce de la part de Allah, car Allah a fait que les œuvres vertueuses soient une cause pour obtenir la réussite dans l'au-delà, par Sa miséricorde et non pas par le fait que quelqu'un L'aurait obligé à le faire.

Si on nous dit : « Mais que signifie alors la parole de Allah ta^ala dans sourat Ar-Roum verset 47 :

﴿ وَكَانَ حَقًّا عَلَيْنَا نَصْرُ الْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٧﴾ ﴾

(*wakana haqqan ^alayna nasrou l-mou'minin*) dont on comprend que *Allah* a promis la victoire aux croyants. Et que signifie ce qu'a rapporté *Al-Boukhariyy* d'après *Mou^adh* que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((فَإِنَّ حَقَّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَحَقَّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يُعَذِّبَ مَنْ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا))

(*'inna haqqa l-Lahi ^ala l-^ibadi 'an ya^boudouhou wala youchrikou bihi chay'a, wahagga l-^ibadi ^ala l-Lahi 'an la you^adh-dhiba man la youchrikou bihi chay'a*), dont on comprend que le droit que *Allah* a sur Ses esclaves c'est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer, et que *Allah* a promis de ne pas châtier éternellement quiconque L'aura adoré d'une adoration véritable.

La réponse à faire est que ce verset, ce *hadith* et les textes qui sont de cet ordre signifient que *Allah* a promis cela et *Allah* ne manque pas à Sa promesse [et non pas que ce serait une obligation pour *Allah* de la faire].

An-Nawawiyy a dit dans le commentaire du *Sahih* de *Moulim* : « L'auteur de *At-Tahrir* a dit : "*Allah soubhanah est Al-Haqq Celui Dont l'existence est confirmée et ne fait aucun doute, Al-Mawjoud Celui Qui existe, Al-'Azaliyy Celui Qui est éternel exempt de début, Al-Baqi Al-'Abadiyy Celui Qui est éternel exempt de fin. La mort, le Paradis et l'enfer, sont une réalité - haqq- c'est-à-dire que ce sont des choses qui auront lieu sans aucun doute. Ainsi, le droit – haqq– que Allah a sur Ses esclaves c'est les devoirs qui leur incombent envers Lui. Et la réalité qu'Il leur promet –haqq–, c'est ce qui leur arrivera et se produira pour eux sans aucun doute.* " »

Personne n'a à dire : « *Allah* doit faire telle ou telle chose » ou n'a à dire : « *Allah* s'est obligé lui-même à faire telle ou telle chose. » Alors gardez-vous, gardez-vous bien de telles paroles abominables, car rien n'est obligatoire pour *Allah*, et Il est Celui Qui fait absolument ce qu'Il veut.

Voilà, et je demande pardon à *Allah*.

Second Discours² :

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammad r-raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou t-taqou l-Lah. Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

